

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 675

11 mars 2015

SOMMAIRE

Agera S.A.	32354	Oriel S.A.-SPF	32360
AIDA, société de gestion de patrimoine familial (SPF)	32354	Orning Coaches A.G.	32358
Alcatel-Lucent Luxembourg	32354	Outils Nord S.à r.l.	32358
AMT Capital Holdings II S.A.	32362	Parques Luxco S.à r.l.	32358
Gerogest Maritime S.A.	32355	Patrimoine Chamois S.A.	32359
GFRI 2010 S.à r.l.	32355	Paul Wurth International S.A.	32359
Grosvenor Retail European Properties S.A.	32356	Pelp Holding TRS GP Coop. S.A.	32360
HayFin Onyx LuxCo 1 S.C.A.	32355	PH YFI Holdco S.à r.l.	32361
Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l.	32356	Plaesano S.A.	32360
Jolimob S.A.	32354	P.O. Consulting	32359
Kannervilla Boermereng S.à r.l.	32356	Polytec Global Technologies S.à r.l.	32357
Kelly Outsourcing and Consulting Group S.à r.l.	32364	Power Parts Continental	32360
Lux 34 Starlight EUR S.à r.l.	32364	Prince Charles S.à r.l.	32361
Melamtex S.A.	32400	ProLogis European Finance XVIII S.à r.l.	32358
North European Patents & Investments S.A.	32400	Property Estate Development S.A.	32361
Novaro Invest S.A.	32366	Q-Park Real Estate Luxembourg S.à r.l.	32368
OCM Luxembourg Pearl S.à r.l.	32357	Rennes Holdings S.à r.l.	32384
Opera Fund	32361	Rio Preto Partners S.à r.l.	32380
Operator One S.A.	32356	SOF-10 Amazona Holdings Lux S.à r.l.	32398
Orca Shipping A.G.	32357	SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l.	32364
Oriel S.A.	32360	SOF-10 Starlight 1 Eur S.à r.l.	32398
		Teli Finances S.A.	32377

Jolimob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015019751/10.

(150023704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Agera S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.547.

Par la présente, la soussignée Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à.R.L, ayant son siège social à Luxembourg, dénonce en date du 2 février 2015 la convention de domiciliation qui la lie à la société anonyme AGERA S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141547, ainsi que le siège social fixé au 45-47 Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à R.L.

Référence de publication: 2015019400/12.

(150023533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Alcatel-Lucent Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.362.

Par la présente, nous souhaitons acter le changement d'adresse de notre société, Alcatel-Lucent Luxembourg.

La nouvelle adresse est:

26-28, rue Edward Steichen,

L-2540 Luxembourg

Le 15 janvier 2015.

Alcatel-Lucent Luxembourg

Michel Hermant

Gérant

Référence de publication: 2015019381/15.

(150023804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

AIDA, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 65.878.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour: AIDA société de gestion de patrimoine familial (SPF)

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019402/17.

(150024091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

HayFin Onyx LuxCo 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 172.951.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance de HayFin Onyx S.à r.l., agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société, datées du 30 janvier 2015

Madame Carmen Ionescu dont l'adresse professionnelle se situe au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a été nommée en tant que représentant permanent de l'actionnaire commandité de la Société avec effet au 30 janvier 2015. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HayFin Onyx Luxco 1 S.C.A.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2015019682/14.

(150023494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Gerogest Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 190.375.

—
EXTRAIT

La société GLH SHIPPING S.A., administrateur unique de la société GEROGEST MARITIME S.A., a changé la dénomination en YACHT REGISTRATION ASSOCIATIONS S.A. en date du 15/12/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
*Pour la société
André HARPES
Le domiciliataire*

Référence de publication: 2015019663/15.

(150023414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

GFRI 2010 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.994.

—
EXTRAIT

Suite aux décisions prises par les associés de la Société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Frederik Foussat de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2014; et
- de nommer M. Laurent Richard, né le 5 mai 1979 à Vincennes, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 janvier 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Jean Bodoni;
- M. Laurent Richard;
- GFM (CE) S.A.;
- M. Simon Hauxwell;
- M. Sébastien Hyst;
- M. Herman Moors; et
- M. Giles Henry Wintle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015019667/25.

(150023688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Kannervilla Boermereng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5675 Burmerange, 17, rue Jos Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 170.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019765/9.

(150023464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Operator One S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.596.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation, et en conséquence le siège social de la société Operator One S.A. (RCS B 139596) à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, ont été dénoncés en date du 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Expert S.A.

Référence de publication: 2015019889/11.

(150023696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Jafrá Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 93.799.

Schriftlicher Beschluss des alleinigen Gesellschafters vom 20. Januar 2015

Der Rücktritt von Herrn Walter Wilhelm MUYRES, mit Berufsanschrift Mühlenweg 17-37, D-42270 Wuppertal, wird mit Wirkung zum 31. Dezember 2014 angenommen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2. Februar 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015019742/13.

(150023342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Grosvenor Retail European Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.586.

EXTRAIT

Suite aux décisions prises par les actionnaires de la Société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Frederik Foussat de son poste de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 décembre 2014;

- d'accepter la démission de M. Axel Tristan Hubert Guinebertière de son poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 31 décembre 2014;

- de nommer M. Laurent Richard, né le 5 mai 1979 à Vincennes, France, et ayant son adresse professionnelle au 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 26 novembre 2014 et ce, pour une durée de 6 (six) ans; et

- de nommer M. Maxime Parent, né le 19 juin 1984 à Paris, France, et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2015 et ce, pour une durée de 6 (six) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015019672/21.

(150023660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

OCM Luxembourg Pearl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 192.777.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 3 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme Katherine Ralph avec effet immédiat
 - De nommer M. Francesco BUFFI, né le 22 décembre 1975 à Sinaluga (Italie) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Pearl Sàrl

Référence de publication: 2015019881/14.

(150023756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Polytec Global Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CAD 420.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 151.801.

Extrait du 5 février 2015

La société 3579468 CANADA INC. associée de POLYTEC GLOBAL TECHNOLOGIES SàRL, a fusionné avec la société GESTION MILEC INC. dont le siège est établi au 2312 rue du Belvédère J7R 1G8 Deux-Montagnes, Québec, Canada, enregistrée au Registre de Commerce d'Ottawa sous le numéro 907595-0.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015019905/15.

(150023789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Orca Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 71.455.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 19. Januar 2015 um 14.00 Uhr

Frau Sara VAN WINGEN, geboren am 23.04.1974 in Gent (B), wohnhaft in B-9031 Gent, Leeuwenhof 47, legt am heutigen Tag ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied nieder.

An ihrer Stelle wird Herr Gaston PIUS, geboren am 26.02.1953 in Anvers (B), wohnhaft in B-7500 Tournai, Rue du Chateau 33, einstimmig zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt. Das Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2021 stattfinden wird.

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2021 stattfinden wird, die Mandate von

- Herrn Govert MACLEANEN, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin
- Herrn Berthold KOSTER, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 21.08.1954 in Trier (D), wohnhaft in D-54308 Langsur, Friedhofstraße 30

Das Mandat des Aufsichtskommissars FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589 mit Sitz in L-9053 Ettelbrück, 45, Avenue J.F. Kennedy wird ebenfalls verlängert bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2021 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015019890/25.

(150023230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

ProLogis European Finance XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019910/9.

(150024114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Outils Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 10A.

R.C.S. Luxembourg B 153.067.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015019898/10.

(150023397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Orning Coaches A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 41.991.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour: ORNING COACHES A.G.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019896/16.

(150023731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Parques Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.426.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société par décision des associés en date du 31 décembre 2014.

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Parques Luxco S. à r.l. (en liquidation volontaire)

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2015019903/19.

(150023871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Patrimoine Chamois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.896.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 janvier 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire de 350 actions au porteur représentant l'entière du capital de la Société.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015019917/14.

(150023407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

P.O. Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 155.197.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 08 octobre 2014

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 08 octobre 2014 une résolution unique:

L'Assemblée générale extraordinaire des associés prend acte que le siège social de la Société est transféré à L - 1740 Luxembourg, 20, Rue de Hollerich, à compter du 1^{er} novembre 2014.

Luxembourg, le 08 octobre 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015019899/16.

(150023586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Paul Wurth International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 55.570.

—

Extrait du procès-verbal des résolutions prises en date du 30 janvier 2015 par voie de résolutions circulaires par le conseil d'administration de la société

Le Conseil d'Administration de la Société adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

«Le Conseil d'Administration prend acte de et accepte la démission de M. Marc SOLVI de sa fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société, soumise par lettre datée du 18 décembre 2014 avec effet au 31 décembre 2014.»

«Le Conseil d'Administration décide de coopter en tant qu'administrateur, Monsieur Goetz GIESECKE, né le 12 novembre 1961 à Bombai (Inde), demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg.

Avec effet à ce jour, Monsieur Goetz GIESECKE achèvera le mandat d'administrateur de Monsieur Marc SOLVI, vacant depuis le 31 décembre 2014. Le mandat prend fin à l'Assemblée Générale en 2020 appelée à approuver les comptes de 2019 de la Société.

La présente cooptation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale dans sa première réunion qui suit à la cooptation.»

«Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Georges RASSEL, administrateur de la Société, résidant professionnellement à L - 1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace, à la fonction de «Président du Conseil d'Administration».

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015019918/24.

(150023449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Pelp Holding TRS GP Coop. S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019919/9.

(150024115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

**Oriel S.A., Société Anonyme,
(anc. Oriel S.A.-SPF).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015019893/10.

(150024021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Plaesano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 180.293.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 04 février 2015.

Pour: PLAESANO S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019930/16.

(150023607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Power Parts Continental, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.413.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 09 janvier 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste de membre, avec effet au 19 décembre 2014;
- changement du terme de membre par le terme d'administrateur, concernant Monsieur Marc Schintgen, Monsieur Michal Wittmann et Madame Stéphanie Marion;
- reconduction des mandats des autres administrateurs pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;
- reconduction du mandat du commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019932/19.

(150023778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Opera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 92.983.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015019888/10.

(150023930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

PH YFI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015019925/10.

(150023899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Prince Charles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 94.094.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/02/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015019935/12.

(150023761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Property Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 180.559.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de l'actionnaire unique de la société, tenue en date du 3 février 2015, que

L'assemblée a pris note des démissions des administrateurs Monsieur Nicolae Sorin DOBRESCU et Madame Elzbieta KORENIK.

L'assemblée a pris note de la démission de Madame NORA BRAHIMI de son poste administrateur-délégué.

L'assemblée a décidé de diminuer le nombre des membres du Conseil d'Administration de trois à un et a appelé à la fonction d'administrateur unique:

- Monsieur Farhad RAHIMOV, Dirigeant de société, né le 19 août 1979 en Azerbaïdjan, demeurant professionnellement au 25C boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020. Il pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015019937/22.

(150023429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

AMT Capital Holdings II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.823.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of January,
Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Mr Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy-holder of the Company (as defined below) pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 16 December 2014.

A copy of the minutes of the board of directors, having been signed "ne varietur" by the appearing person and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his said capacity, declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of "AMT CAPITAL HOLDINGS II S.A." on 8 November 2013 by virtue of a deed of the undersigned notary, published at the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 26 of 3 January 2014, has its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and is registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B under number B 181.823 (the "Company").

II. The share capital of the Company amounts to USD 28,420,420 (twenty-eight million four hundred twenty thousand four hundred twenty United States Dollars) consisting in 2,842,042 (two million eight hundred forty-two thousand forty-two) shares having a nominal value of USD 10.- (ten United States Dollars) each (the "Shares").

III. According to article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company, the current authorized capital is fixed at USD 71,629,580.- (seventy-one million six hundred twenty-nine thousand five hundred eighty United States Dollars) and article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 16 December 2014, the board of directors of the Company resolved to proceed with an increase of the share capital of the Company in an amount of USD 946,000 (nine hundred forty-six thousand United States Dollars) by the issuance of 94,600 (ninety-four thousand six hundred) Shares (the "Newly Issued Shares"), being specified that the Newly Issued Shares are subscribed and the said share capital increase is effective as of the date of receipt of the amount of USD 946,000 (nine hundred forty-six thousand United States Dollars) on the bank account of the Company.

V. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 16 December 2014, the board of directors of the Company further resolved that AmTrust Financial Services Inc. and American Capital Acquisition Investments S.A., shall subscribe for 47,300 (forty-seven thousand three hundred) Newly Issued Shares each (the "Subscribers") with a nominal value of ten Dollars UD (USD 10.-) each.

VI. The Newly Issued Shares have been entirely subscribed and paid in by the Subscribers as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to USD 946,000 (nine hundred fortysix thousand United States Dollars). The accuracy of this subscription was evidenced to the undersigned notary by a bank statement issued on 7 January 2015, which having been signed "ne varietur" by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII. The amount of USD 946,000 (nine hundred forty-six thousand United States Dollars) was as at the time of the present share capital increase at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

VIII. As a consequence of such increase of share capital, the board of directors of the Company resolved to amend article 5 paragraphs 1 and 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at USD 29,366,420.- (twenty-nine million three hundred sixty-six thousand four hundred twenty United States Dollars) represented by 2,936,642 (two million nine hundred thirty-six thousand six hundred forty-two) shares (the "Shares") with a nominal value of USD 10.- (ten United States Dollars) each, which have been entirely paid up.

The authorized capital is set at USD 70,683,580.- (seventy million six hundred eighty-three thousand five hundred eighty United States Dollars) represented by 7,068,358 (seven million sixty-eight thousand three hundred fifty-eight) Shares with a nominal value of USD 10.- (ten United States Dollars) each. The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at [Amount] Euros (EUR [AMOUNT]).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de janvier,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société (telle que définie ci-dessous) en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société datée du 16 décembre 2014.

Une copie du procès-verbal du conseil d'administration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. La Société a été constituée sous la dénomination sociale de «AMT CAPITAL HOLDINGS II S.A.» le 8 novembre 2013 par un acte passé devant le notaire soussigné, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 26 du 3 janvier 2014, a son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 181.823 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève à USD 28.420.420,- (vingt-huit millions quatre cent vingt mille quatre cent vingt dollars américains) consistant en 2.842.042 (deux millions huit cent quarante-deux mille quarante-deux) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) chacune (les «Actions»).

III. Selon l'article 5 paragraphe 2 des statuts de la Société, le capital autorisé actuel est fixé à USD 71.629.580,- (soixante-et-onze millions six cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt dollars américains) et le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

IV. Selon ses résolutions prises en date du 16 décembre 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 946.000,- (neuf cent quarante-six mille dollars américains) par l'émission de 94.600 (quatre-vingt-quatorze mille six cents) Actions (les «Actions Nouvellement Emises»), étant précisé que les Actions Nouvellement Emises sont souscrites et ladite augmentation de capital social est effective à compter de la date de réception du montant de USD 946.000,- (neuf cent quarante-six mille dollars américains) sur le compte bancaire de la Société.

V. Selon ses résolutions prises en date du 16 décembre 2014, le conseil d'administration de la Société a de plus décidé que AmTrust Financial Services Inc. et American Capital Acquisition Investments S.A. souscriront chacune 47.300 (quarante-sept mille trois cents) Actions Nouvellement Emises (les «Souscripteurs») d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune.

VI. Les Actions Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et libérées par les Souscripteurs tel que décrit ci-dessus moyennant apport en numéraire d'un montant total de USD 946.000,- (neuf cent quarante-six mille dollars américains). La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentant par un relevé bancaire émis le 7 janvier 2015, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VII. Le montant de USD 946.000,- (neuf cent quarante-six mille dollars américains) était au moment de la présente augmentation de capital social à la libre disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

VIII. En conséquence d'une telle augmentation de capital social, le conseil d'administration de la Société a décidé de modifier l'article 5 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société, qui doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 29.366.420,- (vingt-neuf millions trois cent soixante-six mille quatre cent vingt dollars américains) représenté par 2.936.642 (deux millions neuf cent trente-six mille six cent quarante-deux) actions (les «Actions») d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à USD 70.683.580,- (soixante-dix millions six cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt dollars américains) représenté par 7.068.358 (sept millions soixante-huit mille trois cent cinquante-huit) Actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) chacune. Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq années à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille huit cents Euros (EUR 1.800,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 janvier 2015. 2LAC/2015/1901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018673/127.

(150022472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Kelly Outsourcing and Consulting Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.311.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015019770/10.

(150023402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

**SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lux 34 Starlight EUR S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.433.

In the year two thousand fifteen, on the twenty seventh day of the month of January.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 186.115, here represented by Mrs. Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 26th, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "Lux 34 Starlight EUR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 185.433, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on March 6, 2014 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 23, 2014 under number 1325. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l."
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "Lux 34 Starlight EUR S.à r.l." into "SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.115,

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 26 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l’associée unique de la société à responsabilité limitée «Lux 34 Starlight EUR S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 185.433, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 Mars 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 25 Mai 2014 sous le numéro 1325. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d’acter comme suit que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l.».
2. Modification de l’article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «Lux 34 Starlight EUR S.à r.l.» en «SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l’associée unique décide de modifier l’article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 MStar Holdings Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

32366

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1550. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 février 2015.

Référence de publication: 2015017386/98.

(150020861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Novaro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.611.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited company governed by the laws of the British Virgin Islands "ACAPULCO LIMITED", established and having its registered office in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd floor (BVI), registered as an International Business Company with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 142436,

here represented by Mrs. Anna KOLESNIKOVA-SCHMITT, jurist, residing professionally in L-2499 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "NOVARO INVEST S.A.", established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 133611, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2901 of December 13, 2007,

and whose articles of association, (the "Articles"), have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at forty thousand Euros (40,000.- EUR), divided into four thousand (4,000) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, fully paid-up;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

- 8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
- 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited company régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "ACAPULCO LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd floor (IVB), inscrite en tant que International Business Company au Registrar of Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 142436,

ici représentée par Madame Anna KOLESNIKOVA-SCHMITT, juriste, demeurant professionnellement à L-2499 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "NOVARO INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133611, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2901 du 13 décembre 2007,

et dont les statuts, (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), divisé en quatre mille (4.000) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

- 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. KOLESNIKOVA-SCHMITT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 janvier 2015. 2LAC/2015/1922. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017508/117.

(150021034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Q-Park Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 194.161.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Q-Park Real Estate Holding B.V., a limited liability company (Besloten Vennootschap) organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Stationsplein 8E, 6221BT Maastricht, registered under number 14105267,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Q-Park Real Estate Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders,

acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles as set out in article 11.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1 The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager) and one (1) class B manager (hereafter Class B Manager).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any Class B Manager and shall be held in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) Every Board meeting shall be chaired by the manager having requested the board meeting (the Chairman).

(vi) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. If more than one (1) Class B Manager has been appointed, the Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least a majority of the class B Managers is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. If more than one (1) Class B Manager has been appointed, resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least a majority of the class B Managers. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the Chairman of the meeting.

Art. 9. Representation.

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. If more than one (1) Class B Manager has been appointed, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least two (2) Class B managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights.

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting).

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held in Luxembourg at the time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived, evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscriptions and payments

Q-Park Real Estate Holding B.V., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

- Q-Park N.V., a limited liability company (naamloze vennootschap), organized and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Stationsplein 8E, 6221BT Maastricht, the Netherlands, registered under number 27159273.

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- Joost Mees, company manager, born in Delft, the Netherlands on September 27, 1978, having its address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. The registered office of the Company is set at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Q-Park Real Estate Holding B.V., une société à responsabilité limitée (Besloten Vennootschap) de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Stationsplein 8E, 6221BT Maastricht, Pays-Bas, inscrite sous le numéro 14105267,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Q-Park Real Estate Luxembourg S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) qui est composé d'au moins un (1) gérant de classe A (ci-après Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (ci-après Gérant de Classe B).

7.3. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout Gérant de Classe B au Grand-Duché de Luxembourg uniquement.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Chaque réunion du Conseil sera présidée par le gérant ayant convoqué la réunion du Conseil (the Président).

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Toutefois, si plusieurs Gérants de Classe B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins une majorité des Gérants de Classe B est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Toutefois, si plusieurs Gérants de Classe B ont été nommés, les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins une majorité des Gérants de Classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président de la réunion.

Art. 9. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B. Toutefois, si plusieurs gérants de classe B ont été nommés, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux (2) Gérants de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues à Luxembourg à l'heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Si le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter, conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui

n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscriptions et libérations

Q-Park Real Estate Holding B.V., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
- Q-Park N.V., une société à responsabilité limitée (naamloze vennootschap) de droit néerlandais, ayant son siège social au Stationsplein 8E, 6221BT Maastricht, Pays-Bas, inscrite sous le numéro 27159273.
2. La personne suivante est nommée gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
- Joost Mees, gérant de société, né le 27 septembre 1978 à Delft, Pays Bas, ayant son adresse au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
3. Le siège social de la Société est établi au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63334. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Référence de publication: 2015019193/463.

(150022242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Teli Finances S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 105.558.

L'an deux mille quatorze le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TELI FINANCES S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 105.558, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 391 du 28 avril 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ludovic KELTERBAUM, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varitur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparant et le notaire instrumental.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quarante-cinq millions trois cent vingt mille euros (EUR 45.320.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) à quarante-neuf millions trois cent vingt mille euros (EUR 49.320.000,-) par l'émission de quarante-cinq mille trois cent vingt (45.320) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune,

Souscription et libération intégrale des nouvelles actions par la société "Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, SCA" par incorporation au capital d'une dette de la société envers son actionnaire.

2. Modification subséquente de l'article cinq (5) et refonte complète des statuts de la Société,

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quarante-cinq millions trois cent vingt mille euros (EUR 45.320.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) à quarante-neuf millions trois cent vingt mille euros (EUR 49.320.000,-) par l'émission de quarante-cinq mille trois cent vingt (45.320) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quarante-cinq millions trois cent vingt mille euros (EUR 45.320.000,-) existante à charge de la Société et au profit de la Société «GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE & Cie, S.C.A.» en abrégé «G.A.F.L. & Cie, S.C.A.», établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Souscription et Libération

Les quarante-cinq mille trois cent vingt (45.320) actions nouvelles ont été intégralement souscrites à l'instant même par la société «GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE & Cie, S.C.A.» en abrégé «G.A.F.L. & Cie, S.C.A.», prénommée, laquelle est ici représentée par Madame Nathalie GAUTIER, prénommée, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, en date du 17 décembre 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal aux fins de formalisation.

Le souscripteur susnommé, par son représentant susdit, a libéré intégralement les quarante-cinq mille trois cent vingt (45.320) actions nouvelles par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quarante-cinq millions trois cent vingt mille euros (EUR 45.320.000,-) existant à son profit et à la charge de la Société.

La créance prémentionnée est plus amplement décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises, établi par "RSM Audit Luxembourg S.à r.l.", Luxembourg, en date du 19 décembre 2014, lequel rapport, après signature "ne varietur" restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports, soit EUR 45.320.000, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des actions de la société TELI FINANCES S.A. à émettre en contrepartie, soit 45.320 actions d'une valeur nominale d'EUR 1.000 chacune."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts et décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il existe une société anonyme sous la dénomination de «TELI FINANCES S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante-neuf millions trois cent vingt mille euros (EUR 49.320.000,-), représenté par quarante-neuf mille trois cent vingt (49.320) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune." Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Art. 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société. Les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, L. KELTERBAUM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18354. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015019303/195.

(150023157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Rio Preto Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.141.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of January;

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Rio Preto Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 30,000, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 180.141 (the "Company").

There appeared the shareholders of the Company, namely:

- HI Holdings Cyprus Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 4, Riga Feraiou, Omega Court, 1st Floor, 3095 Limassol, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158701,

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney; and

- Makeda Enterprises Company Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Panteli Katelari, 16, DIAGORAS HOUSE, 7th floor, 1097, Nicosia, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 326062,

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, the said powers of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

HI Holdings Cyprus Limited and Makeda Enterprises Company Limited through their proxy holder requested the notary to enact that:

- the 30,000 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which HI Holdings Cyprus Limited and Makeda Enterprises Company Limited have been duly informed; and

- the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company with a global share premium attached hereto;

2. Subscription and payment of the new shares by way of contributions in cash by HI Holdings Cyprus Limited and Makeda Enterprises Company Limited;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by HI Holdings Cyprus Limited and Makeda Enterprises Company Limited through their proxy holder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 10,000 (ten thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 30,000 (thirty thousand US Dollars) to an amount of USD 40,000 (forty thousand US Dollars) by the issuance of 10,000 (ten thousand) new shares with:

- a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each (the "New Shares"); and

- a global share premium attached thereto of an aggregate amount of USD 999,000 (nine hundred ninety-nine thousand US Dollars) (the "Global Share Premium").

Second resolution

It was resolved to accept that the New Shares be subscribed as follows:

- 7,000 (seven thousand) New Shares, to which is attached an amount of USD 700,000 (seven hundred thousand US Dollars) of the Global Share Premium, be subscribed by HI Holdings Cyprus Limited by way of a contribution in cash of an amount of USD 707,000 (seven hundred and seven thousand US Dollars) (the "HIHO's Contribution"); and

- 3,000 (three thousand) New Shares, to which is attached an amount of USD 299,000 (two hundred ninety-nine thousand US Dollars) of the Global Share Premium, be subscribed by Makeda Enterprises Company Limited by way of a contribution in cash of an amount of USD 302,000 (three hundred and two thousand US Dollars) (the "Makeda's Contribution");

(the "HIHO's Contribution" and the "Makeda's Contribution" being together hereinafter referred to as the "Contributions").

Subscription - Payment

1) HI Holdings Cyprus Limited, through its proxy holder declared to subscribe to 7,000 (seven thousand) New Shares by paying:

- the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of USD 7,000 (seven thousand US Dollars); and

- the share premium attached thereto for an amount USD 700,000 (seven hundred thousand US Dollars) to (i) be allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium and (ii) remain attached to all the shares of the Company held by HI Holdings Cyprus Limited at any time; the whole being fully paid-up by way of the HIHO's Contribution;

and,

2) Makeda Enterprises Company Limited, through its proxy holder declared to subscribe to 3,000 (three thousand) New Shares by paying:

- the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of USD 3,000 (three thousand US Dollars); and

- the share premium attached thereto for an amount USD 299,000 (two hundred ninety-nine thousand US Dollars) to (i) be allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium and (ii) remain

attached to all the shares of the Company held by Makeda Enterprises Company Limited at any time; the whole being fully paid-up by way of the Makeda's Contribution.

Evidence of the Contributions' existence

Proof of the Contributions' existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 40,000 (forty thousand US Dollars) represented by 40,000 (forty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,300.-.

The contribution is valued at EUR 871,608.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de janvier,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Rio Preto Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 30.000 USD, ayant son siège social au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.141 (la «Société»).

Ont comparu les associés de la Société:

HI Holdings Cyprus Limited, une société («company limited by shares») dûment constituée et existant valablement selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 4, Riga Feraiou, Omega Court, 1st Floor, 3095 Limassol, Chypre, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registrar of Companies) de Chypre sous le numéro 158701,

ici représentée par Mr Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

Makeda Enterprises Company Limited, une société («company limited by shares») dûment constituée et existant valablement selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 16, Panteli Katelari, DIAGORAS HOUSE, 7th Floor, 1097, Nicosie, Chypre, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registrar of Companies) de Chypre sous le numéro 326062,

ici représentée par Mr Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

HI Holdings Cyprus Limited et Makeda Enterprises Company Limited, représentées par leur mandataire, ont prié le notaire d'acter:

- que les 30.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont HI Holdings Cyprus Limited et Makeda Enterprises Company Limited ont été préalablement informées; et

- que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société avec une prime d'émission globale y attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'apports en numéraire par HI Holdings Cyprus Limited et Makeda Enterprises Company Limited;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par HI Holdings Cyprus Limited et Makeda Enterprises Company Limited, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 30.000 USD (trente mille Dollars américains) à un montant de 40.000 USD (quarante mille Dollars américains) par l'émission de 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales ayant:

- une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); et
- une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 999,000 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars américains) (la «Prime d'Emission Globale»).

Deuxième résolution

Il a été décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales de la Société soient souscrites comme suit:

- 7.000 (sept mille) Nouvelles Parts Sociales, auxquelles sont attachés 700.000 USD (sept cent mille Dollars américains) de la Prime d'Emission Globale, souscrites par HI Holdings Cyprus Limited par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de 707.000 USD (sept cent sept mille Dollars américains) (l'«Apport HIHO»); et
- 3.000 (trois mille) Nouvelles Parts Sociales, auxquelles sont attachés 299.000 USD (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars américains) de la Prime d'Emission Globale, souscrites par Makeda Enterprises Company Limited par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de 302.000 USD (trois cent deux mille Dollars américains) (l'«Apport Makeda»), (L'«Apport Makeda» et l'«Apport HIHO» étant définis ensemble comme les «Apports»)

Souscription - Paiement

1) HI Holdings Cyprus Limited, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à 7.000 (sept mille) Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale desdites Nouvelles Parts Sociales pour un montant de 7.000 USD (sept mille Dollars américains); et
- la prime d'émission y attachée d'un montant de 700.000 USD (sept cent mille Dollars américains) devant (i) être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission et (ii) rester attachée à toutes les parts sociales de la Société détenues par HI Holdings Cyprus Limited à tout moment; le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport HIHO; et,

2) Makeda Enterprises Company Limited, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à 3.000 (trois mille) Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale desdites Nouvelles Parts Sociales pour un montant de 3.000 USD (trois mille Dollars américains); et
- la prime d'émission y attachée d'un montant de 299.000 USD (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars américains) devant (i) être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission et (ii) rester attachée à toutes les parts sociales de la Société détenues par Makeda Enterprises Company Limited à tout moment; le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport Makeda.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à 40.000 USD (quarante mille Dollars américains), représentés par 40,000 (quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar américain) chacune, entièrement libéré.

Le capital social peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution votée par la majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cet acte notarié est évalué à environ 2.300,- EUR.

L'apport a été évalué à 871.608,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des personnes comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation GAC/2015/762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015019202/194.

(150023081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Rennes Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 194.190.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth day of January,
before Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Fattal Hotels Ltd., a limited liability company governed by the laws of Israel, registered with the Israeli Registrar of Companies under the number 51-067881-6 and with official address at 3 Azrieli Center, Triangle Tower, 132 Begin Road, 6701101 Tel Aviv-Jaffa, Israel,

here duly represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Berlin, Germany, on January 20, 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to record the following:

I. That it is the sole shareholder of "Rennes Holdings Limited", a limited liability company governed by the laws of Cyprus, with registered office at 75 Prodromou Avenue, Oneworld Parkview House, 4th Floor, 2063 Nicosia, Cyprus and registered with the Cyprus Registrar of Companies under the number HE 171886 (the "Company").

II. That the Cyprus articles of association of the Company allow the migration of the latter.

III. That pursuant to resolutions of the directors of the Company validly adopted on January 21, 2015, a copy of which shall remain annexed to the present deed for the purposes of registration, it has been resolved to transfer the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from 75 Prodromou Avenue, Oneworld Parkview House, 4th Floor, 2063 Nicosia, Cyprus to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Cyprus to give effect to these resolutions have been duly performed.

IV. That the Company will be removed from the Cyprus Registrar of Companies as of the date hereof.

V. That it results from the interim report and audited financial statements for the period from January 1, 2014 to August 1, 2014 and the statement of comprehensive income for the financial year ending on December 31, 2014, both signed by the Cyprus directors of the Company, that the latter's net assets correspond at least to the value of its share capital and the Company has at its disposal substantial retained earnings, a part of which shall be incorporated into the share capital.

VI. That it recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the sole shareholder:

Agenda:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from Nicosia, Cyprus to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Rennes Holdings S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and central administration of the Company to the city of Luxembourg.

3. Approval of both the signed interim audited financial statements for the period from January 1, 2014 to August 1, 2014 and the statement of comprehensive income for the financial year ended on December 31, 2014 showing that the Company has at its disposal substantial retained earnings, allocation of a portion of such retained earnings for the purposes of the increase of the Company's share capital upon its migration from Cyprus to Luxembourg and issuance of any confirmation based on such balance sheet or the management accounts drawn up by the Company.

4. Increase of the Company's share capital by an amount of ten thousand seven hundred ninety euro (EUR 10,790) so as to raise it from its amount at the time of migration of one thousand seven hundred ten euro (EUR 1,710) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by the incorporation of a portion of the retained earnings with neither a creation nor an issuance of additional new shares of the Company.

5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended, with the Company having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one thousand (1,000) shares without nominal value and redenomination of shares held by the sole shareholder of the Company.

6. Acknowledgement of the resignation of Mr. David FATTAL, Mr. Savvas SHIATIS and Mr. George HADJIPAVLOU as Cypriot directors of the Company and granting them full discharge for the performance of their duties as such.

7. Appointment of two (2) managers of the Company for an unlimited duration, effective as of the date hereof.

8. Split of the board of managers of the Company into two (2) separate classes of managers, namely "A manager" and "B manager" and appointment of the members of the board of managers into the relevant classes.

9. Acknowledgment of the resignation of Hophil Secretariat Limited as Cypriot secretary of the Company, and granting it full discharge for the performance of its duties as such.

10. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

11. Miscellaneous.

VII. The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office and central administration of the Company from Nicosia, Cyprus to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

The sole shareholder further declares that all formalities required under the laws of Cyprus to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The sole shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of RENNES HOLDINGS S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolves to approve both the signed interim report and audited financial statements for the period from January 1, 2014 to August 1, 2014 and the signed statement of comprehensive income for the financial year ending on December 31, 2014 of the Company, copies of which shall remain attached to the present deed and further acknowledges that the Company has at its disposal substantial retained earnings.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to approve the allocation of a portion of such retained earnings to the share capital of the Company upon its migration from Cyprus to Luxembourg for the purposes of the increase of its share capital so as to comply with the minimum EUR 12,500 share capital for private limited liability companies (société à responsabilité limitée).

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand seven hundred ninety euro (EUR 10,790) so as to raise it from its amount upon the migration of one thousand seven hundred ten euro

(EUR 1,710) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by the incorporation of a portion of the retained earnings with neither a creation nor an issuance of additional new shares of the Company.

Sixth resolution

As a result of the before going resolutions, the sole shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

“ARTICLES OF ASSOCIATION OF RENNES HOLDINGS SARL

Chapter I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

1.1 The Company has been formed as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

1.2 The Company’s name is “Rennes Holdings S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a special majority resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. In the event that the single manager or the board of managers of the Company determines, in its sole discretion, that extraordinary social, economic, political or military developments or events have occurred or are imminent which may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The corporate object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to any company or person including, without limitation, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques, methods and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.5 The Company may also directly or indirectly invest into real estate.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a special majority resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Chapter II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one thousand (1,000) shares in registered form without designation of a nominal value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to the share premium reserve account of the Company. Such share premium reserve account may be incorporated into the share capital of the Company, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the Company may accept contributions of any kind within the limits set forth by the Law without issuing shares or other securities in consideration and allocate such contributions to the share premium reserve account. The amount of the said share premium reserve account may be used, at the sole discretion and by an ordinary resolution of the shareholders, to provide for the payment of shares which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a special majority resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence that the holders owns in the share capital of the Company.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners of one share must appoint a sole person as their joint representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders.

6.4 The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

6.5 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Chapter III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one (1) or more managers appointed by ordinary resolution of the shareholders who shall determine the term of their office. If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders and may be physical persons or legal entities.

7.2 The members of the board of managers may be split into two (2) separate classes of managers, respectively "A manager(s)" and "B manager(s)" by an ordinary resolution of the general meeting of shareholders.

7.3 The managers are eligible for reappointment but may be dismissed ad nutum (i.e. at any time, without any duty to show cause and without indemnity) by an ordinary resolution of the shareholders. A manager can resign at any time, but a resigning manager shall continue to hold office until his/her/its successor has been appointed.

Art. 8. Powers of the manager(s).

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or the board of managers, as appropriate, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one (1) or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one (1) manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 and 10.2 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's corporate interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers, in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for

meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his/her proxy. A manager may also appoint another manager as his/her proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent A manager(s) and B manager(s) were appointed, at least one A manager and one B manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of A manager(s) and B manager(s) such resolutions must be approved by at least one A manager and one B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in-person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signature of any two (2) managers of the Company.

10.2 If the general meeting of shareholders decided to create two (2) classes of managers (A manager(s) and B manager(s)), the Company will only be bound by the joint signature of any A manager together with any B manager.

10.3 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company, provided such commitments are in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 192 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

Chapter IV. General Meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The general meeting of the shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Law.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to his/her/its shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.3 Without prejudice to articles 12.4 and 12.5 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of the shareholders of the Company.

12.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Procedure.

13.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

13.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4 General meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices for the general meetings.

13.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6 A shareholder may act at any general meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his/her/its proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7 Ordinary resolutions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8 Special majority resolutions of the shareholders to inter alia modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase their respective participation in the Company.

13.9 The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

Chapter V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Financial Year and annual general meeting.**

14.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) (if any) and shareholder(s) of the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 1.00 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the financial operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors (commissaires).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one (1) or several independent qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.3 The statutory/independent qualified auditor(s) (who shall not be a shareholder and may be a physical person or legal entity) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible of re-election.

15.4 The statutory/independent auditor(s) will be appointed by an ordinary resolution of the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 of these Articles.

16.2 The general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend in favour of any holder of any shares or transfer it to any reserve or a share premium reserve account or to carry it forward.

16.3 Any profit which is not distributed to the shareholders in accordance with article 16.2 above may, at the sole discretion of the shareholders, be allocated to the reserve account.

16.4 The balance of the net profits is at the disposal of the shareholders which may resolve to inter alia distribute such net profits among the holders of shares, commensurate to the shareholding of each shareholder.

16.5 Interim dividends may be distributed, at any time, under the conditions and subject to the limitations set forth as follows:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

16.6 The Company may redeem its own shares under the conditions and limited set forth in article 16.5.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The shareholders may dissolve the Company, at any time, by a special majority resolution.

17.2 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators (who shall not be a shareholder of the Company and may be a physical person or a legal entity) appointed by a special majority resolution of the general meeting of shareholders, which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.3 Any liquidation proceeds (boni de liquidation) resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed and paid to the holders of the shares commensurate to their shareholding in the share capital of the Company.

Chapter VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Redenomination of shares

As a result of the redenomination of the shares representing the share capital of the Company, Fattal Hotels Ltd. shall hold one thousand (1,000) shares.

As a result, the share capital has been redenominated and is held as follows:

Fattal Hotels Ltd: one thousand (1,000) shares in registered form, without nominal value.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr. David FATTAL, Mr. Savvas SHIATIS and Mr. George HADJIPAVLOU as Cypriot directors of the Company and to grant them full discharge for the performance of their duties as such.

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of managers and to appoint the following persons with effect as of the date hereof as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Daniel ROGER, with professional address at Kollwitzstr. 26, 10405, Berlin, Germany; and
- Mr. Chafai BAIHAT, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to split the board of managers into two (2) separate classes of managers, namely “A manager” and “B manager” and to appoint the above board members as follows:

- Mr. Daniel ROGER, as A manager.
- Mr. Chafai BAIHAT, as B manager.

Tenth resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of Hophil Secretariat Limited as Cypriot secretary of the Company and to grant it full discharge for the performance of its duties as such.

Eleventh resolution

The sole shareholder resolves to set the registered office and central administration of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its migration are estimated at approximately five thousand six hundred euro (EUR 5,600).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date first mentioned above.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was then signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf du mois de janvier,
par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Fattal Hotels Ltd., une société à responsabilité limitée régie par le droit israélien, immatriculée auprès du registre des sociétés d'Israël sous le numéro 51-067881-6, ayant son siège social au 3 Azrieli Center, Triangle Tower, 132 Begin Road, 6701101 Tel Aviv Jaffa, Israël,

ici dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Berlin en Allemagne, le 20 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que Fattal Hotels Ltd. est l'associé unique de «Rennes Holdings Limited», une société à responsabilité limitée régie par le droit chypriote, ayant son siège social au 75 Prodromou Avenue, Oneworld Parkview House, 4th Floor, 2063 Nicosie, Chypre, immatriculée auprès du registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 171886 (la «Société»).

II. Que les statuts chypriotes de la Société autorisent la migration de cette dernière.

III. Qu'en vertu des résolutions des gérants de la Société, adoptées de manière régulière le 21 janvier 2015, une copie desquelles restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement, le transfert du siège social, de l'établissement principal et du lieu de gestion effectif de la Société du 75 Prodromou Avenue, Oneworld Parkview House, 4th Floor, 2063 Nicosie, Chypre à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans entraîner la dissolution de la Société mais au contraire avec la pleine continuation de sa personnalité légale et juridique a été approuvé. Toutes les formalités requises par le droit chypriote afin de donner effet à ces résolutions ont d'ores et déjà été effectuées.

IV. Que la Société sera radiée du registre des sociétés de Chypre à compter de la date du présent acte.

V. Qu'il en résulte du rapport intérimaire et des comptes audités pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} août 2014 et du compte de résultats pour l'exercice fiscal se terminant au 31 décembre 2014, tous signés par les gérants chypriotes de la Société, que l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société et que celle-ci dispose de bénéfices non distribués substantiels, une partie desquels sera incorporée au capital social.

VI. Que l'associé unique a été informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant, dont il a pris connaissance:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de Nicosie à Chypre à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans entraîner la dissolution de la Société mais au contraire avec la pleine continuation de sa personnalité légale et juridique.

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de Rennes Holdings S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert de son siège social et de son administration centrale à Luxembourg-Ville.

3. Approbation du rapport intérimaire et des comptes audités pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} août 2014 et du compte de résultats pour l'année fiscale se terminant au 31 décembre 2014, tous signés, démontrant que la Société dispose de bénéfices non distribués substantiels, une partie desquels sera incorporée au capital social au moment de sa migration de Chypre à Luxembourg et de la délivrance de toute confirmation fondée sur le rapport intérimaire et des comptes audités et le compte de résultats préparée par les gérants la Société.

4. Augmentation du capital social de la Société au moment de la migration par un montant de dix mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 10.790) afin d'augmenter le capital social actuel de la Société de mille sept cent dix euros (EUR 1.710) à un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) par l'incorporation des bénéfices non distribués sans la création ou l'émission de parts sociales nouvelles.

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin qu'ils soient conformes au droit luxembourgeois, en raison du fait que la Société devienne une société de droit luxembourgeois régie par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la Société ayant ainsi un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) divisé en mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale et reclassification des parts sociales détenues par l'associé unique de la Société.

6. Constatation de la démission de MM. David FATTAL, Savvas SHIATIS et George HADJIPAVLOU en qualité de gérants chypriotes de la Société et leur donne quitus pour l'exécution de leur mandat en tant que tel.

7. Nomination de deux (2) gérants de la Société pour une durée illimitée à compter de la date du présent acte.

8. Composition du conseil de gérance en deux (2) classes de gérants, nommément la classe des «gérants A» et la classe des «gérants B», et nomination des membres du conseil de gérance au sein des deux classes.

9. Constatation de la démission de Hophil Secretariat Ltd. en tant que secrétaire chypriote de la Société et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat en tant que tel.

10. Etablissement du siège social et de l'administration centrale de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

11. Divers.

VII. Ces faits exposés, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de Nicosie à Chypre à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute mais au contraire avec la pleine continuation de sa personnalité légale et juridique.

L'associé unique déclare également que toutes les formalités requises sous le droit chypriote afin de rendre effectif ce transfert ont été dûment remplies.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RENNES HOLDINGS S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise de celle-ci et que la Société sera, à partir de la date du présent acte, soumise au droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'associé unique approuve le rapport intérimaire et les comptes audités pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} août 2014 et le compte de résultats pour l'année fiscale se terminant au 31 décembre 2014 de la Société, tous signés, une copie desquelles sera jointe au présent acte, et constate que la Société dispose de bénéfices non distribués substantiels.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'approuver l'allocation d'une partie des bénéfices non distribués au capital social de la Société afin, qu'au moment de la migration de celle-ci de Chypre à Luxembourg, que son capital social atteigne le capital social minimum requis pour les sociétés à responsabilité limitée d'un montant de EUR 12.500 afin de se conformer avec le droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société au moment de la migration par un montant de dix mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 10.790) afin d'augmenter le capital social actuel de la Société de mille sept cent dix euros (EUR 1.710) à un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) par l'incorporation d'une partie des bénéfices non distribués sans la création ou l'émission de parts sociales additionnelles.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société afin de se conformer au droit luxembourgeois.

Les statuts refondus de la Société auront la teneur suivante:

«STATUTS DE RENNES HOLDINGS S.A R.L

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination sociale.

1.1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La dénomination sociale de la Société est «Rennes Holdings S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré dans les limites de la municipalité par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance. Le siège social peut être également transféré en tout autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg sur décision spéciale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société estime, à son entière discrétion, que des événements extraordinaires d'ordre social, économique, politique ou militaire de nature à compromettre la poursuite normale de l'activité de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, alors le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales qui ont justifié un tel transfert. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, d'acquisition, et d'échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs mobilières de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général, toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer, directement ou indirectement, des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuilles de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, créances et emprunts obligataires et tout autre type d'instrument de dette et/ou de titres donnant accès au capital. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs mobilières de participation à toute société ou personne en ce compris, sans limitation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'assurer leur gestion efficace, y compris toute technique et instrument visant à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favoriseraient ou se rapporteraient, directement ou indirectement, à la réalisation de son objet social.

3.5. La Société peut directement ou indirectement faire des investissements immobiliers.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, sur décision spéciale à la majorité renforcée des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

Chapitre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par mille (1.000) parts sociales (les «Parts Sociales»), sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Toute prime d'émission versée en contrepartie de l'émission de Parts Sociales doit être affectée au compte de réserve de prime d'émission de la Société. Le capital social de la Société peut être augmenté par incorporation de tout compte de réserve de prime d'émission, sous réserve des dispositions prévues par les Statuts. En outre, la Société peut accepter des apports de tout type dans les limites définies par la Loi sans que de nouvelles parts sociales ou autres titres ne soient émis en contrepartie et d'allouer ces apports au compte de réserve de prime d'émission de Parts Sociales concernée. Le montant inscrit sur le compte de réserve de prime d'émission peut être, à la seule discrétion et sur décision ordinaire de l'assemblée générale des associés, utilisé pour payer les Parts Sociales (lesquelles peuvent être rachetées auprès des associés par la Société), pour compenser les pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises sur décision spéciale, à la majorité renforcée des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale n'est admis. Les copropriétaires d'une Part Sociale sont tenus de désigner une seule et même personne comme leur représentant commun auprès de la Société. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Le transfert de Parts Sociales (inter vivos) à des non associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

6.4. Un transfert de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à la Société ou acceptation par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

6.5. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque associé qui en ferait la demande.

Chapitre III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par décision ordinaire des associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront ensemble un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement associés et peuvent être une personne physique ou une personne morale.

7.2. Les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux (2) classes distinctes de gérants, nommées, respectivement «gérant(s) A» et «gérant(s) B», par une décision ordinaire de l'assemblée générale des associés.

7.3. Les gérants sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués ad nutum (c'est-à-dire à tout moment, sans motif et sans indemnité) sur décision ordinaire des associés. Un gérant peut démissionner à tout moment mais celui-ci sera tenu d'exercer de manière provisoire son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs des gérants.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés en vertu de la Loi ou des présents Statuts relèveront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un (1) ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un (1) gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 et à l'article 10.2 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Une convocation écrite sera adressée à tous les gérants, par lettre, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique, pour toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société reçu soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, soit en original soit en copie envoyée par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également désigner un autre gérant comme son mandataire par téléphone, sous réserve que cette nomination soit ensuite confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si des gérants A et des gérants B ont été nommés, au moins un de chaque classe devra être présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et, si des gérants A et des gérants B ont été nommés, ces décisions devront être approuvées par au moins un gérant de chaque classe. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de télécommunication similaire qui permet d'identifier, d'entendre et de parler avec les personnes participant à la réunion. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des décisions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société dans les mêmes conditions que les décisions adoptées au cours d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique, confirmées soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société.

10.2. Dans l'éventualité où deux (2) classes de gérants sont créées (gérants A et gérants B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, pour toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, convenue ou omise dans le cadre de l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 192 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

Chapitre IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble de la collectivité des associés de la Société. L'assemblée générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour décider, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations faites par la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Le droit de vote est proportionnel au nombre de Parts Sociales détenues par chaque associé dans le capital social de la Société. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

12.3. Sans préjudice des articles 12.4 et 12.5 des présents Statuts, les décisions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés de la Société.

12.4. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par décision circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique, données soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.5. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Procédure.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4. Les assemblées générales des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées générales.

13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7. Les décisions ordinaires des associés ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8. Cependant, les décisions spéciales à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés pour inter alia modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

Chapitre V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y a) et des associés de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.3. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 13.00 heures et si ce jour n'est pas un jour ouvrable où les banques sont ouvertes à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.4. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire / Réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, les activités financières de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs commissaires.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

15.3. Le ou les commissaires ou, le cas échéant, le ou les réviseurs d'entreprises agréés (qui ne peuvent être des associés de la Société et peuvent être une personne physique ou une personne morale) seront désignés pour une durée maximale de six (6) ans et seront rééligibles.

15.4. Le ou les commissaires ou, le cas échéant, le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés sur décision ordinaire de l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé, augmenté ou réduit selon l'article 5.3. des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer de tout excédent. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende en faveur de tout porteur de Parts Sociales ou de le transférer vers une réserve ou un compte de primes d'émission ou réserve ou de le reporter à nouveau.

16.3. Tout bénéfice qui ne serait pas distribué aux associés conformément à l'article 16.2 ci-dessus peut, à la seule discrétion des associés, être affecté au compte de réserve.

16.4. Le solde des bénéfices nets est à la disposition des associés qui peuvent décider, inter alia, de distribuer ces bénéfices nets aux détenteurs de Parts Sociales, proportionnellement à la participation de chaque associé.

16.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions et sous réserve des limitations prévues ci-dessous:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.6. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions et limites prévues à l'article 16.5.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

17.1. Les associés peuvent dissoudre la Société, à tout moment, par une décision spéciale à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés.

17.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui ne peuvent être des associés de la Société et peuvent être une personne physique ou une personne morale) nommés par une décision spéciale à la majorité renforcée de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.3. Tout boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué et versé aux porteurs des Parts Sociales à la hauteur de leur participation dans le capital social.

Chapitre VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout autre contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.

Reclassification du capital

Suite à la reclassification des Parts Sociales, constituant le capital social de la Société, Fattal Hotels Ltd. détiendra mille (1.000) Parts Sociales. Par conséquent, le capital social est modifié comme suit: Fattal Hotels Ltd.: mille (1.000) Parts Sociales nominatives sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

L'associé unique constate la démission de Messieurs David FATTAL, Savvas SHIATIS et George HADJIPAVLOU comme gérants chypriotes de la Société et leur donne quitus pour l'exécution de leur mandat en tant que tel.

Huitième résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel ROGER, demeurant professionnellement au 26, Kollwitzstr., D-10405 Berlin; et
- Monsieur Chafai BAIHAT, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'associé unique décide que le conseil de gérance soit composé de deux (2) classes de gérants, nommément la classe de «gérant A» et la classe de «gérant B», et de répartir les membres nommés ci-dessus comme suit:

- Monsieur Daniel ROGER, gérant A; et
- Monsieur Chafai BAIHAT, gérant B.

Dixième résolution

L'associé unique constate la démission de Hophil Secretariat Limited comme secrétaire chypriote de la Société et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat en tant que tel.

Onzième résolution

L'associé unique décide d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société suite à sa migration s'élèvent approximativement à cinq mille six cents euros (EUR 5.600).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la requête du mandataire de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent acte et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 février 2015. GAC/2015/938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015019200/773.

(150022795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

**SOF-10 Amazona Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOF-10 Starlight 1 Eur S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.506.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of January.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 186.115,

here represented by Mrs. Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 26th, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "SOF-10 Starlight 1 EUR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.506, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 2, 2014 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 19, 2014 under number 2543. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "SOF-10 Amazona Holdings Lux S.à r.l".
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "SOF-10 Starlight 1 EUR S.à r.l." into "SOF-10 Amazona Holdings Lux S.à r.l".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SOF-10 Amazona Holdings Lux S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Diekirch on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt septième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.115,

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 26 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 1 EUR S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 188 506, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 Juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 Septembre 2014 sous le numéro 2543. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-10 Amazona Holdings Lux S.à r.l.».
2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

32400

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 1 EUR S.à r.l.» en «SOF-10 Amazona Holdings Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Amazona Holdings Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1554. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 février 2015.

Référence de publication: 2015019266/99.

(150022405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

North European Patents & Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015019876/10.

(150023633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Melamtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 178.053.

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 1^{er} décembre 2014:

- d'accepter la démission du commissaire au compte «CAC Services S.A.», ayant son adresse professionnelle au 122, Elvira Mendey St. & Via Espana, Bâtiment Delta Tower, Panama City - PA;

- de nommer en remplacement avec effet à la même date «CAC Luxembourg S.A.», ayant son adresse professionnelle au 89B, rue Pafebruch, L - 8308 Capellen, en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée qui se tiendra au courant de l'année 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015019829/17.

(150023897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.
